



Entraide Missionnaire Internationale

Bureau Central Administratif
3, rue Duguay-Trouin
75280 PARIS CEDEX 06
FRANCE

☎ 01 42 22 07 77
01 42 22 91 27
☎ 01 45 48 53 90

emi@saintmartin.com.fr

www.entraide-missionnaire.com

Option 2 Complément en zone europe de l'option 4

Une couverture santé des religieux venant sur convocation pour de courtes périodes de moins de trois mois, pour des rassemblements : des formations, des chapitres, des réunions...

L'option 2, est un complément de couverture à l'option 4, valable en zone d'option 1 (Europe) pour une durée de 3 mois. Elle est renouvelable à partir de la date d'adhésion quel que soit la durée du séjour. Cette cotisation étant supplémentaire, la cotisation de l'option 4 reste due, durant cette même période.

► Origine :

L'idée de la création de ce complément est née des besoins des instituteurs pour leurs bénéficiaires de l'option 4 venant séjourner temporairement dans des pays d'option 1 (pour l'instant exclusivement en zone Europe) pour des raisons de formations, chapitres ou rassemblements.

► Tarif trimestriel : 257 € (389 CHF)

adhésion cotisation

Etre adhérent en option 4 depuis plus de 6 mois.
La cotisation est payée à la Section générale par le groupe adhérent.

conditions

- Fournir à la section la convocation du chapitre ou de la réunion avec les économes précisant l'objet et les dates de début et de fin du chapitre, les dates d'arrivée et de départ sur le sol européen.
- La prise en charge ne vaut que durant la période mentionnée sur la convocation. Les frais engagés au delà de cette période, bien que la personne soit restée sur le territoire, ne sont pas pris en charge.

gestion des prestations

Procédure de Remboursements :

La Section générale rembourse le groupe d'accueil (congrégation d'accueil pour la formation ou réunion...)

- Avance des frais auprès de la congrégation d'accueil (Zone Europe) >>>

Options 2010



l'option 2 :
un supplément
de couverture
à l'option 4

gestion des prestations

>>> - Envoi des documents à la section générale (bordereau récapitulatif avec les feuilles de soins et les factures ; ordonnances et prescriptions). Remboursement auprès de la congrégation qui avance les frais (exemple : congrégation de Rome).

tarification

- 257 € pour une durée de 3 mois (quelle que soit la durée du séjour) renouvelables à partir de la date d'adhésion. La date d'ouverture de droit peut être légèrement anticipée à la date d'arrivée sur le territoire.
- Cette cotisation étant supplémentaire, la cotisation de l'option 4 reste due, durant cette même période.
- Aucune régularisation ne sera effectuée sur la cotisation d'origine.

garanties

Sur la base de prestations de l'option 1, à la différence de :

- Pharmacie prescrite sans renouvellement
- Soins dentaires plafond de 200 €
- Pas de prothèse dentaire
- Pas de grand appareillage
- Pas de prothèse auditive (sauf réparation)
- Pas d'optique (sauf réparation sur prescription)
- Pas de cure de repos, ni acupuncture
- Pas de transport en ambulance
- Pas de remboursement de vaccin
- Pas de cure thermale
- Pas de rapatriement sanitaire

forclusion

- 1 an à compter de la date des soins